Université Inter-Âges de Normandie
Antenne de GRANVILLE
Forum Jules Ferry 41 rue Saint-Paul 50400 GRANVILLE
Tél. 02 33 61 63 82 email : uia.granville@gmail.com
site : **uia-granville.fr**

T R A V E R S E E D E S G R E V E S
DU MONT SAINT-MICHEL A TOMBELAINE (aller-retour)
Vendredi 3 juin 2022

La sortie s'adresse à des gens en bonne forme. Il faut 3 heures pour l'aller-retour si les gens marchent bien.

Déroulé de la sortie :

13h00 : Rendez-vous au parking de Hérel, Bd des Amiraux (arriver un quart d'heure plus tôt).

14h00 : Navette jusqu'au Mont

15h15 : Départ pour la balade à Tombelaine

18h15 : Retour au Mont

19h00 : Retour vers Granville

20H00 : Arrivée à Granville

On peut consulter le lien suivant https://sport-evasion-fr.com/equipement/ pour trouver les conseils de notre guide, Stéphane GUENO, concernant l'équipement conseillé. A adapter, bien sûr !

Il est possible de passer l'après-midi au Mont sans faire la balade. Le prix demandé reste le même.

INSCRIPTIONS

Remettre un chèque de 22 € et talon ci-dessous dans une enveloppe
- soit dans la boîte à lettre de l'antenne (41 rue Saint-Paul – 50400 Granville)
- soit à la permanence au forum Jules Ferry

Au plus tard le vendredi 27 mai

RESPONSABLES

René CHEVE (06 76 70 77 50) **Joël VAVASSEUR (07 85 29 61 80)** **Rémi SILANDE (06 87 32 37 03)**

TALON D'INSCRIPTION POUR LA TRAVERSEE DES GREVES DU MONT SAINT-MICHEL le 2 juin 2022

MASQUE OBLIGATOIRE DANS LE CAR

NOM(s) ET PRENOM(s) : .....

Tél. portable : .....

nb. de personnes : Chèque libellé à l'ordre de *UIA Granville* : ..... euros

Je participerai à la randonnée : oui ☐ non ☐

Nous garderons un souvenir de la sortie sur notre site.
Aussi nous faisons appel à un(e) volontaire pour composer un petit reportage (quelques lignes et photos) sur cette sortie.

Je suis volontaire pour écrire ce compte-rendu : oui ☐ non ☐

Je suis d'accord pour paraître sur les photos : oui ☐ non ☐

Le prix est établi sur la base de 50 personnes.
Si ce nombre n'est pas atteint, cela pourrait entraîner un supplément 5 €.
Tout désistement non remplacé après le 27 mai ne pourra être remboursé.